

Mémoire rédigé à l'intention du BAPE

Projet de mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints

Jean Brûlé

[REDACTED]

[REDACTED]

Mon arrière-grand-père paternel s'est marié à l'église de Saint-Michel-des-Saints en 1882.

Ma mère y a tenu un magasin général de 1945 à 1998. Elle manquait rarement les assemblées du conseil municipal et rapportait une dizaine de compte-rendu pour ses clients qui n'assistaient pas au conseil mais voulaient lire les résolutions. Je trouvais très instructif d'y lire les interventions du public et ai rapidement constaté le clivage existant entre les préoccupations des villégiateurs (1) vs celles des résidents.

J'ai maintenant 58 ans et à part le temps consacré aux études supérieures, j'ai passé toute ma vie ici. J'ai poussé pas très loin de la souche.

J'ai étudié en administration mais ai surtout travaillé en gestion de projet.

J'ai contribué à différents degrés aux projets suivants :

- Centre Nouvel-Air Matawinie
- Construction du golf
- Construction des ponts de motoneige au village
- Auberge du lac Taureau
- Rachat et relance de la Scierie St-Michel par des investisseurs locaux

J'ai mené à terme pour le compte de la municipalité le plan directeur de la réhabilitation du secteur Pointe-Fine de 1996 à 2008, un projet entièrement autofinancé, un succès je crois.

Ce projet m'a permis de développer une expertise dans la restauration du réseau routier et d'initier la reconstruction complète du chemin de St-Ignace qui datait de la mise en eau du réservoir Taureau. La municipalité fait toujours appel à mes services de façon ponctuelle.

Je m'intéresse beaucoup à l'histoire en général et à celle de mon milieu en particulier.

Je suis conscient qu'un projet de l'envergure de celui de Nouveau Monde Graphite ne peut faire l'unanimité mais je peux difficilement rester impassible lorsque les opposants réécrivent l'histoire avec des expressions telles :

- Transformation d'une région touristique en une zone minière et industrielle (2)
- Dans une région rurale censée être paisible et reposante (3)
- Incompatible avec la vocation touristique de la région (4)

J'inclus en annexe **A** le communiqué de l'APLT dans la Revue (p.16) du 18 novembre 2016;

En annexe **B** la réponse de la CCHM dans la Revue (pp. 18,19) du 16 décembre 2016;

En annexe **C** ma réponse dans la Revue (p.19) du 16 décembre 2016.

(1) Pas dans le dictionnaire mais désigne généralement un propriétaire de chalet, différent du touriste qui loge à l'auberge, l'hôtel ou chez des amis.

(2) La Revue du 18 novembre 2016, page 16, 2^{ème} paragraphe de droite. (haute-matawinie.com)

(3) Bulletin ÉTÉ 2005 APLT page 18, avant dernière ligne. (aplt.org)

(4) Bulletin ÉTÉ 2005 APLT page 18, dernière ligne. (aplt.org)

Les villages de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et St-Ignace-du-Lac ont été fondés à la fin du 19^e siècle via la politique de colonisation du gouvernement provincial, alors largement orientée par le clergé. Les terres étant généralement de faible qualité agricole et l'été sensiblement trop court, les habitants ont rapidement réalisé que l'exploitation de la forêt était plus lucrative. Plusieurs ont tout de même conservé une agriculture de subsistance jusque dans les années 1960. En 1979, St-Ignace-du-Lac a été annexé à St-Michel.

Le réservoir Taureau a été créé en 1931 par la Shawinigan Water & Power pour alimenter la production d'électricité sur la Saint-Maurice, entraînant l'évacuation des habitants du village de St-Ignace vers des terres plus hautes et parfois vers d'autres régions. Jusque dans les années 1980, ce réservoir était aussi utilisé par la Consolidated Bathurst (Consol) pour remorquer la ``pitoune`` en provenance des rivières Matawin, du Milieu, du Poste, Lac Bouteille, etc. jusqu'au barrage où elle était déversée vers la Saint-Maurice. (100 000 cunits par année ou 283 500 m³).

Le bûchage était effectué surtout l'hiver et nécessitait l'emploi d'environ 1500 hommes, sous les ordres de 15-18 ``jobbers`` qui résidaient dans des camps avec cuisiniers. La drave au printemps employait une centaine d'hommes pour faire descendre le bois sur le lac Taureau, environ 60 pour le remorquer jusqu'au barrage et près de 20 en bas du barrage vers la St-Maurice. La Consol employait environ 20 hommes pour surveiller (5). On estime que 20% des bucherons et draveurs et 95% des autres employés résidaient aux alentours, soient plus de 350 chefs de famille, d'où l'achalandage scolaire...

Ce bois était transformé en papier à Shawinigan. Une dizaine de petits ``moulins`` sciaient le bois des terres privées et en achetaient de la Consol, créant tout de même une centaine d'emplois saisonniers. On ne peut additionner tous ces emplois car plusieurs hommes en occupaient plus d'un mais on comprend pourquoi il y avait 7 ``hôtels/bars`` à St-Michel!

La Saint-Maurice Forest s'occupait de la lutte contre les incendies, employant plusieurs dizaines d'employés saisonniers et pouvait réquisitionner les autres en cas de force majeure.

À mesure que le flottage du bois prenait fin, des routes forestières ont commencé à être ouvertes et la matière était dorénavant acheminée par camion vers les scieries, la plus importante étant ouverte à Saint-Michel en 1973 par JC Martel qui racheta la plupart des petits moulins.

De 1988 à 2006, une usine de panneaux OSB (aspenite) a utilisé le tremble et le bouleau pour sa production. Elle en avalait jusqu'à 600 000 mètres cubes par année, soit 2,5 fois la consommation actuelle de la scierie, qui à la même époque, traitait environ 250 000 mètres cubes pour un total combiné de près de 1M de m³. Les 2 usines employaient près de 300 employés plus un autre 200 pour la récolte et le transport (6).

En août 2006, la fermeture simultanée par LP de la scierie et de l'usine OSB a entraîné un exode massif de la main d'œuvre. Les statistiques de fréquentation scolaire (annexes D et E) illustrent l'importante saignée affectant les jeunes familles. Les employés plus anciens et mieux capitalisés sont demeurés et ce n'est qu'en 2017 à la réouverture de la scierie (je passe l'épisode désastreux de la présence de TAG dans la région) qu'un semblant de normalité économique est réapparu. Toutefois, les écoles attendent toujours...

(5) Entrevue avec Ghislain Racine, technicien forestier à la Consol de 1954 à 1990.

(6) Entrevue avec Philippe Bienvenue, superviseur pour Forex et LP, 1995-2007

Aujourd'hui, une usine de granules de bois destinés au marché européen est en construction et devrait recevoir ses premiers travailleurs à l'automne 2020. Cette usine ayant des livraisons garanties, elle ne dépendra pas des fluctuations du prix du bois sur les marchés internationaux.

Aussi, le projet de mine apportera une diversification qui n'était pas au menu avant la découverte de ce filon, intéressante composante d'une révolution technologique. Sa proximité du milieu habité constitue selon moi un avantage que plusieurs compagnies minières envieraient. Souvent, des villages entiers doivent être construits, un aéroport (fly in, fly out), des groupes électrogènes au diesel. Est-ce que tout cela est bien écologique au moment du démantèlement (Shefferville, Gagnon)?

Comparativement à l'usine de panneau OSB, la mine nécessitera bien peu de camions pour acheminer le produit fini (100 000 t.m./année à 35 t.m./camion = 2 850 voyages, soit environ 15 chargés par jour ouvrable). Même s'il y a quelques maisons déjà construites dans le premier kilomètre de rayon autour de la fosse, elle est située dans un endroit fréquenté seulement par quelques chasseurs et aucun touriste ne pourra l'apercevoir ni l'entendre à moins de s'y rendre par curiosité ou de la survoler... Quant aux rejets dans l'air et dans l'eau, j'estime qu'il y a suffisamment d'experts des deux partis qui les observeront. Je leur accorde ma confiance.

La municipalité a juridiction sur un territoire de plus de 500 km² dont 75% est toutefois constitué de terres publiques (province), desservi par un réseau routier municipalisé passablement étendu de 185 km.

Dans une étude réalisée pour le projet d'obtention du parc régional du lac Taureau, j'avais calculé en 2001 que pour qu'un km de route rurale soit autofinancé, il devait y avoir \$1 000 000 de valeur d'évaluation municipale qui la borde pour assurer à la municipalité les revenus de taxation nécessaires à son entretien par la voirie sur 4 saisons. Une évaluation inférieure entraînant soit un déficit d'entretien, soit une subvention par le périmètre urbain où la concentration des habitations amène naturellement un excédent.

À cette époque, et je ne vois pas pourquoi ça aurait évolué, bien peu de km de route rurale dépassaient ce seuil, les villégiateurs ayant tendance à se construire loin les uns des autres afin d'éviter de reproduire la proximité qu'ils subissent à la ville et je peux très bien les comprendre...ayant moi-même déserté la ville dès la fin de mes études!

Ils ne doivent toutefois pas s'attendre à ce que la municipalité renonce à son développement (on pourrait dire survie) pour leur garantir ici, et pour l'éternité, une tranquillité qu'ils ne retrouvent pas à leur résidence principale. La région a toujours été **très industrielle** et j'espère sincèrement que ça va continuer. En observant les courbes des graphiques des annexes D et E, je vois une corrélation très nette entre l'avènement de l'usine de panneau OSB et la fréquentation des écoles. J'espère que 2020 marquera le creux de la vague et que les récréations recommenceront à faire du bruit dans le village.

Comme le mentionnait l'initiateur, c'est la nature qui a positionné le filon. Toutefois, c'est l'évolution technologique qui en justifie aujourd'hui l'exploitation. Si le papier, en demande depuis des millénaires est délaissé au profit des transactions électroniques, peut-être que le graphite produit ici pourra remplacer quelques barils de pétrole. Un juste retour du balancier? Tout est question d'équilibre.

Ce texte représente l'opinion de l'APLT uniquement. Les administrateurs de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie sont fiers d'appuyer le projet de mine de graphite des Entreprises minières du Nouveau Monde.

Communiqué de l'APLT

OUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, NON À LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rappelons que l'APLT (Association pour la protection du lac Taureau) existe depuis 35 ans et que sa mission est de défendre la région du lac Taureau contre les atteintes à son environnement naturel et à la qualité de vie de ses résidents. Au travers de toutes ces années, l'APLT a pris des positions parfois critiquées sur des dossiers importants affectant la région de St-Michel-des-Saints et en particulier le lac Taureau. Ses positions se sont le plus souvent révélées justifiées, et grâce à cela, notre association a acquis une réputation respectée et s'est affirmée comme une entité incontournable de la communauté de St-Michel.



L'APLT APPLAUDIT À L'ARRIVÉE DE DEUX NOUVEAUX PROJETS DANS LE DOMAINE FORESTIER

D'abord le redémarrage de la scierie de St-Michel (effectif cet automne), et ensuite le développement de l'usine de granules de bois « La Granaudière » (qui va devenir une réalité à court terme) : voilà deux réussites dont les promoteurs peuvent être fiers et qui s'intègrent parfaitement dans la tradition forestière de la région. Elles vont faire renaître de nombreux emplois (au moins 200 emplois directs et indirects à temps plein sont annoncés) dans un domaine où l'expérience des travailleurs de la région va être utilisée à son meilleur. L'APLT félicite les promoteurs et dirigeants de ces projets et souhaite bien sûr le plus grand succès à ces entreprises qui vont redonner un nouveau souffle à toute la région de St-Michel.

Et en plus, fait remarquable à signaler, ces deux projets s'inscrivent absolument dans un objectif de développement durable et ne vont en rien détruire l'environnement naturel de la région. Ici on peut vraiment dire que les emplois créés seront des emplois de qualité !

PAR CONTRE, L'APLT SE DÉCLARE EN OPPOSITION COMPLÈTE AVEC LE PROJET DE MINE DE GRAPHITE À CIEL OUVERT

Rappelons que lors de la rencontre du 17 septembre dernier organisée par le promoteur de ce projet, le président de l'APLT a fait une déclaration importante avisant le promoteur et la population de St-Michel que l'APLT allait s'opposer à ce projet de mine à ciel ouvert aux portes de St-Michel.

Car, dans le Bilan final de ce projet, on constate que pour le Positif très limité (qui se résume à la promesse de quelques emplois locaux de qualité très discutable puisque temporaires, étant tributaires du cours du graphite sur les marchés internationaux, et dont le taux de dangerosité est clairement identifié dans les archives de la CSST), le Négatif est écrasant.

En effet, ce projet signifie : la déforestation et la destruction physique irréversible d'une région proche du village ainsi que de son environnement et de sa faune, le déplacement ou l'expropriation de nombreux résidents, la création de nuisances importantes et de risques de santé pour toute la population de St-Michel à cause des bruits d'exploitation et de dynamitage et par la dissémination de poussières potentiellement toxiques, ainsi que le risque élevé de pollution des eaux souterraines et de surface. Cela signifie en plus la transformation d'une région touristique en une zone minière et industrielle, c'est-à-dire la destruction de la réputation et du potentiel touristique et de villégiature de toute la région avec les pertes d'emplois associées, une atteinte au développement du Parc régional du lac Taureau, ainsi que la diminution de la valeur foncière des résidences.

Comment peut-on prétendre qu'un tel projet va respecter l'environnement et le développement durable, alors qu'il consiste à détruire complètement une région et son environnement en creusant des cratères immenses (le 1^{er} annoncé serait long de 1,7 km, large de 400 m et profond de 180 m) et en empilant des montagnes de rejets ?

Nous estimons que la création d'emplois à court terme ne justifie pas la destruction irréversible d'une belle région du Québec.

En conséquence, l'APLT a jugé que, dans le cadre de sa mission, son devoir est de s'opposer à ce projet de mine à ciel ouvert afin d'empêcher la destruction d'une partie de la région de St-Michel-des-Saints. Notre devoir est de conserver la beauté naturelle de notre région, non seulement pour le bénéfice de notre génération, mais aussi et surtout pour le bien-être de nos enfants et petits-enfants.

**Association pour la protection
du lac Taureau (APLT) - Novembre 2016**

Pour plus de détails, voir notre site web : www.aplt.org



Stéphanie Côté D.O.
Lac Taureau
OSTÉOPATHIE

(450) 271-8766

631, rue Brassard, 2^e étage, Saint-Michel-des-Saints
Reçu d'assurance - Sur rendez-vous seulement

L'ostéopathe vous aide à régler des problèmes qui nuisent à votre santé tels que :

- Sciatique • Lombalgie • Cervicalgie • Arthrite • Allergies respiratoires •
- Maux de dos • Maux de cou • Migraines • Tendinites • Bursites •
- Douleurs musculaires • Torticolis • Suivi de grossesse • Hernie discale •

IMPRIMERIE
Pinard

Conception graphique

Impression de tout genre

- Travaux couleurs
- Faire-parts • Calendriers • Estampes
- Photocopies et impression numérique couleur

Téléphone: (450) 889-8747
Télécopieur: (450) 889-8748
Courriel: imprpinard@citenet.net

60, rue de la Station,
St-Félix-de-Valois, Qc J0K 2M0

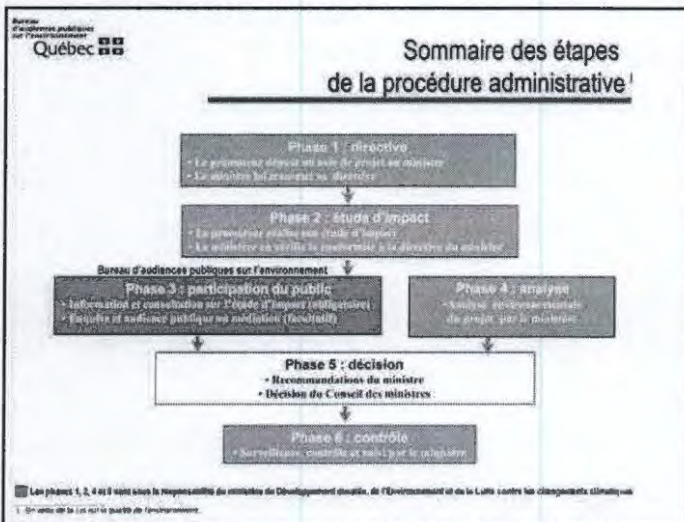
Réponses suite au communiqué de l'APLT dans l'édition de novembre de La Revue titrée « Oui au développement durable, non à la destruction de l'environnement. »

Chambre de commerce de la Haute-Matawinie

La Haute-Matawinie vit une crise économique sans précédent depuis 10 ans, en raison de la crise forestière qui perdure, ayant principalement vécu de la foresterie depuis des décennies, et un apport économique moindre du tourisme, quoiqu'important. Afin que la région se développe de façon optimale, nous devons diversifier notre économie, ce que le projet des Entreprises minières du Nouveau Monde permettrait.

Depuis le début de ses recherches dans le secteur, Nouveau Monde tient informée la population et, bien sûr, cherche à connaître les irritants les plus importants pour le milieu en lien avec son projet. Pourquoi ne pas poursuivre les discussions avec l'entreprise et nous assurer que le projet respecte l'environnement, tout en amenant les emplois et les retombées économiques tant attendus ? Cela est totalement en accord avec la définition généralement acceptée du développement durable : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale ET économique des activités de développement.

Ceux qui sont contre le projet en parlent comme si Nouveau Monde pouvait aller de l'avant sans obtenir les autorisations requises. Le projet devra passer par plusieurs étapes avant sa mise en œuvre (tableau tiré du site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) :



Soulignons que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est sollicité pour tout projet minier dont la capacité de traitement est de 500 tonnes métriques ou plus par jour (Nouveau Monde prévoit traiter 3 340 tonnes métriques par jour). De plus, dans le tableau, « enquête et audience publique ou médiation » n'est nommé « facultatif » qu'en raison du fait que des demandes doivent être reçues du grand public pour que se tiennent des audiences publiques. Il serait donc bien surprenant que ces audiences ne se tiennent pas dans le cas qui nous occupe...

Pour ceux qui craignent que l'entreprise quitte sans restaurer le site à la

fin de l'exploitation, tel que le mentionne le site du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le Gouvernement du Québec a resserré les règles en matière de restauration minière. Un plan de réaménagement et de restauration doit être présenté par le promoteur et approuvé avant la délivrance du bail minier. Un montant couvrant la totalité des coûts de restauration d'un site doit être versé par le promoteur durant les deux années suivant l'approbation du plan. Ces mesures permettent de réduire de façon importante le risque pour l'État de devoir payer le coût des travaux de réaménagement et de restauration d'un site après la fin de l'exploitation.

D'aucuns soutiennent que ce projet menace l'industrie récréotouristique locale... Dans ce cas, comment se fait-il qu'aucun entrepreneur touristique ne fasse entendre ses craintes ? Si le projet s'avérait menaçant pour cette industrie, ne croyez-vous pas que ses représentants sauraient réagir par eux-même ? Notre région vit et continuera à vivre du tourisme ainsi que de l'exploitation de ses ressources naturelles (mines et forêts). Nous avons besoin de chacune de ces industries pour assurer la vitalité de notre communauté. Il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre de ces moteurs économiques, mais plutôt, de s'assurer d'une saine cohabitation entre chacun d'eux.

Les administrateurs de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie désirent obtenir l'aide de la population afin que nous nous démarquions : accompagnons le projet, assurons-nous qu'il réponde à nos exigences et besoins tout autant qu'à ceux de la mine et qu'il amènera de la richesse dans le milieu. Rendons-nous attrayants pour les nouvelles familles attirées par les emplois offerts – à la mine et ailleurs.

Nous sommes heureux de la présence de tous et désirons créer une communauté harmonieuse et dynamique où chacun a sa place – visiteurs, villégiateurs, enfants, travailleurs et aînés – mais pour assurer cela, tous doivent pouvoir mettre du beurre sur leur pain.

Entreprises minières du Nouveau Monde

Nous souhaitons, dans un premier temps, faire une mise au point sur notre projet alors que nous n'avons pu le faire récemment.

Le gisement de graphite de la zone Ouest, trouvé par Nouveau Monde à 5 km au sud-ouest de Saint-Michel-des-Saints, a un potentiel majeur alors que la valorisation du minerai contribuera directement au développement, tant attendu ici et ailleurs, de l'électrification des transports. Le graphite est une composante importante de la fabrication des batteries lithium-ion destinées aux véhicules électriques.

Les besoins en graphite et autres matériaux énergétiques de qualité provenant d'opérations respectueuses de l'environnement et des populations avoisinantes devront être en progression constante au fil des prochaines décennies. La période actuelle est propice pour développer un projet qui aura de réelles retombées régionales et qui se réalise avec l'appui de la population. Notre entourage, nos voisins, nos concitoyens seront informés de l'avancement progressif de nos travaux. Ils seront consultés et invités à contribuer à la définition du projet dans le but de vitaliser la région en ajoutant à ses atouts actuels, un projet concret et

durable tourné vers l'avenir.

Nous travaillerons avec les intervenants municipaux et régionaux ainsi qu'avec la Première Nation Atikamekw de Manawan afin de maximiser les retombées économiques locales et de proposer un projet minier structurant à long terme. L'évaluation préliminaire des besoins en main-d'œuvre, lorsque l'opération aura atteint sa pleine capacité de production annuelle, prévoit une centaine d'emplois directs et autant d'emplois indirects. Ceci n'inclut pas les emplois liés à la 2^e transformation.

Travailler dans le respect des écosystèmes et des personnes

Le projet sera développé en plusieurs phases, ce qui permettra d'augmenter la connaissance et la précision des informations concernant les aspects techniques et environnementaux, ainsi que la possibilité de mettre en place les meilleures pratiques de production et de corriger le tir, au besoin.

Les impacts d'une opération minière à ciel ouvert sur l'environnement et la communauté seront évalués lors d'une étude d'impact environnemental et social. Cette étude est obligatoire en vertu des lois et règlements du Québec pour l'obtention de notre certificat d'autorisation (CA) nécessaire à la réalisation du projet. L'étude sera rendue publique et traitera de tous les impacts, tant au niveau des nuisances potentielles (bruit, poussières, etc.) que sur les écosystèmes (cours d'eau, lacs, sols, forêts, etc.), et enfin des

retombées pour la région. Bien entendu, nous voulons entendre vos préoccupations afin de minimiser les impacts et mettre en œuvre vos idées qui permettront d'augmenter le dynamisme régional.

Nous sommes conscients que notre projet s'insère dans un milieu où l'on dénombre des villégiateurs. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à établir un protocole d'acquisition et de compensation pour les propriétaires situés à moins de 1 km du gisement.

Valoriser le potentiel régional

La région de la Haute-Matawinie détient un important potentiel d'attractivité et nous voulons contribuer positivement et concrètement à l'essor de la région. Pour y parvenir, nous aurons besoin de vous, qui la connaissez parfaitement.

De notre côté, nous nous engageons à vous consulter et être à l'écoute de vos préoccupations et de vos aspirations. Nous continuerons à inviter toutes les personnes intéressées à participer aux rencontres d'information et de travail parce que c'est ensemble, que nous pourrions réaliser un projet qui permettra de valoriser ces ressources naturelles dans le respect de l'environnement et de la communauté qui nous accueille.

Pour informations, visitez notre site Web : <http://nouveau monde.ca/fr/>

**Éric Desaulniers, Président et chef de la direction
Entreprises minières du Nouveau Monde**

ANNEXE C

Jean Brûlé, citoyen

Ayant participé à plusieurs initiatives « commerciales » communautaires de Saint-Michel depuis 1986, je me permets de réagir au torpillage préventif pratiqué à l'encontre du projet de mine par l'APLT dans le dernier numéro de « La Revue »

Village ou dortoir ?

Étant toujours responsable de la Corporation pour le développement du lac Taureau, je continue de recevoir les « bulletins » de l'APLT, que j'apprécie et en remercie l'association.

De 2002 à 2006, j'avais surligné que l'APLT talonnait LP pour qu'elle réduise le bruit de son usine de panneaux, les basses fréquences émises par les séchoirs ne favorisant pas le sommeil. Depuis sa fermeture en août 2006, elle est passablement silencieuse, mais son « payroll » annuel de 5 million \$, volatilisé du jour au lendemain, a certainement engendré quelques nuits blanches...

Dans le bulletin de l'été 2005, on affirmait que « la pollution sonore générée par l'usine est incompatible avec la vocation touristique de la région ». Permettez-moi d'en discuter.

Jusqu'en août 2006, il était généralement reconnu que l'activité touristique ne représentait pas plus de 25 % de l'économie locale, un apport néanmoins non négligeable. Le climat ne favorisant aucunement l'agriculture, la récolte et le traitement du bois en a toujours généré plus de 50 %. Pourquoi 2006 ? Parce que pour plusieurs travailleurs qui ne se sont pas exilés, le temps écoulé depuis n'est qu'un (long) intermède entre 2 périodes de prospérité. Quelques-uns parviendront à refermer cette parenthèse au redémarrage de la scierie.

Depuis sa fondation en 1862, notre village a subi maintes transformations reliées à différents changements économiques, sociaux, réglementaires et sa population a toujours su s'adapter, multipliant les initiatives afin de maintenir une certaine qualité de vie. On ne veut pas choisir entre tourisme et industrie, on n'en a pas les moyens.

La fréquentation de l'école secondaire est passée de 278 élèves en 1979 à 96 en 2015, avec une importante saignée consécutive aux fermetures de 2006. Ça ressemble à un signe qu'il y a moins d'emplois susceptibles d'entraîner l'installation de jeunes familles, même si on s'entend que la mécanisation de la récolte forestière a entraîné une « chute libre » de la main-d'œuvre requise. Tout récemment, 2 auberges totalisant 70 chambres ont été incendiées et on ne reverra certainement pas de sitôt le personnel qui y travaillait.

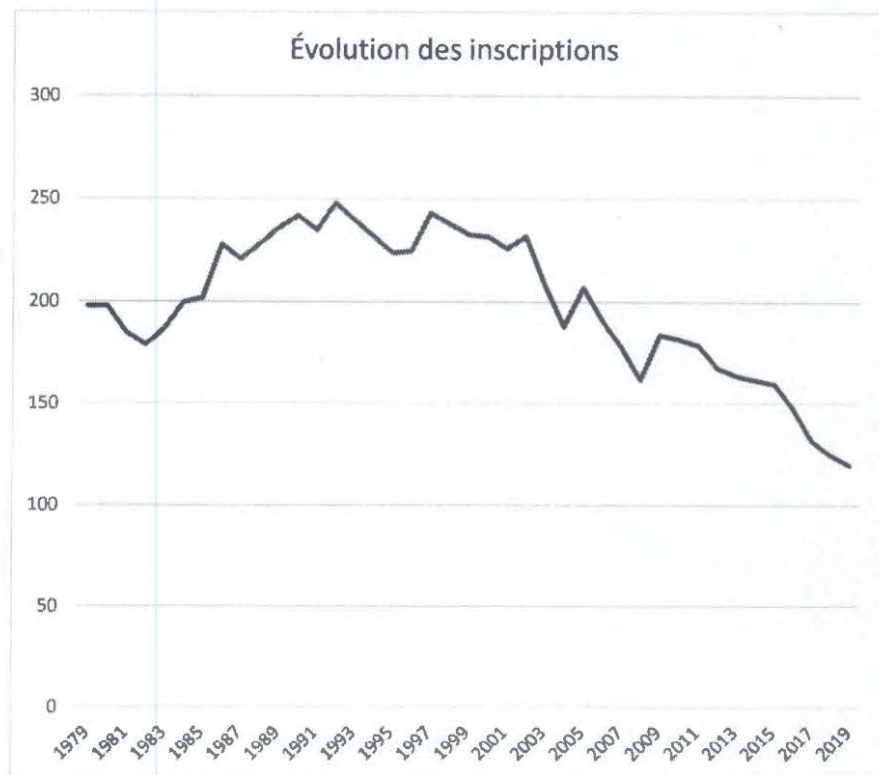
Dans la vie d'un village, il n'y a pas que des juillet, août et février. Il y a aussi des novembre et avril. Pour un commerçant, avoir pignon sur rue signifie encourir des frais fixes qui continuent de rentrer même en dehors des beaux jours. Il a besoin d'un minimum d'achalandage en basse saison, sinon il disparaîtra et nous devrons obtenir son service ailleurs.

C'est pourquoi la découverte d'un filon prometteur, à la base d'une industrie porteuse, représente une planche de salut inattendue et presque inespérée pour notre communauté. Si les autorités chargées d'effectuer l'analyse réglementaire, après audiences publiques et études, donnent leur approbation, j'espère que les groupes d'intérêts, avant de monter aux barricades, auront une petite pensée pour les villageois dont le sommeil s'accommode plutôt bien de certaines nuisances. On ne demande pas un pardon sans confession, juste la chance au coureur.

Jean Brûlé, militant anti Val-Jalbert

Tableau des inscriptions au 30 septembre
École primaire St-Jean-Baptiste de Saint-Michel-des-Saints

Année	# d'élèves
1979	198
1980	198
1981	185
1982	179
1983	187
1984	200
1985	202
1986	228
1987	221
1988	229 Estimé (1)
1989	236
1990	242
1991	235
1992	248
1993	240 Estimé
1994	232 Estimé
1995	224
1996	225
1997	243
1998	238 Estimé
1999	233
2000	232
2001	226
2002	232
2003	208
2004	188
2005	207
2006	191
2007	178
2008	162
2009	184
2010	182
2011	179
2012	168
2013	164
2014	162
2015	160
2016	148
2017	132
2018	125
2019	120



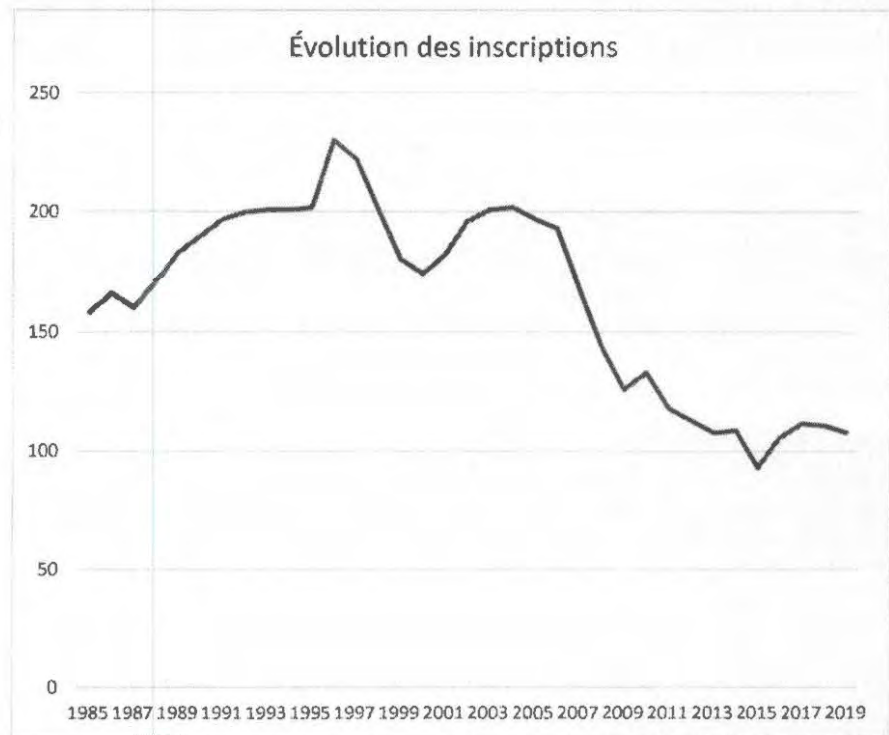
(1) Les données manquantes ont été estimées pour assurer une transition linéaire

Les élèves de "maternelle" et "Passe-Partout" de St-Zénon sont inclus

Statistiques fournies par la C.S. des Samares et l'école St-Jean-Baptiste

Tableau des inscriptions au 30 septembre
École secondaire Des Montagnes de Saint-Michel-des-Saints

Année	# d'élèves
1985	158
1986	166
1987	160
1988	172 Estimé (1)
1989	183
1990	190
1991	197
1992	200
1993	201 Estimé
1994	201 Estimé
1995	202
1996	230
1997	222
1998	201 Estimé
1999	180
2000	174
2001	182
2002	196
2003	201
2004	202
2005	197
2006	193
2007	168
2008	144
2009	126
2010	133
2011	118
2012	113
2013	108
2014	109
2015	93
2016	106
2017	112
2018	111
2019	108



(1) Les données manquantes ont été estimées pour assurer une transition linéaire

Statistiques fournies par la C.S. des Samares et l'école Des Montagnes